

13.2 Prélèvements obligatoires

En 2016, le taux de prélèvements obligatoires des **administrations publiques (APU)** stagne à 44,4 % du **produit intérieur brut (PIB)**, après une légère baisse durant deux années consécutives. La progression spontanée des **prélèvements obligatoires** est de 2,0 %, rythme supérieur à celui de la croissance du PIB. Le taux de prélèvements obligatoires est impacté par des mesures nouvelles en 2016, à hauteur de - 3,9 milliards d'euros (Md€). Il s'agit principalement de la montée en charge des mesures du Pacte de responsabilité et de solidarité, en partie compensée par la suppression de la prime pour l'emploi et la poursuite de la montée en charge de la fiscalité écologique.

Plusieurs mesures tendent à réduire les prélèvements fiscaux sur les entreprises et les ménages : la poursuite de la mise en œuvre du Pacte de responsabilité et de solidarité permet de faire diminuer la charge fiscale des entreprises de 6,6 Md€, sous l'effet conjugué des allègements de cotisations sociales (- 3,0 Md€), de la suppression de la contribution exceptionnelle à l'impôt sur les sociétés (- 2,6 Md€) et de la suppression d'une 2^e tranche de contribution sociale de solidarité des sociétés (- 1,0 Md€). Le mouvement d'allègement de **l'impôt sur le revenu** des ménages aux revenus moyens et modestes s'amplifie en 2016. Il se traduit par une baisse des prélèvements obligatoires de 2,0 Md€. Le crédit d'impôt pour la transition énergétique

contribue à diminuer la fiscalité directe des ménages de 0,8 Md€.

Inversement, d'autres mesures jouent à la hausse : la suppression de la prime pour l'emploi (+ 2,1 Md€), l'impact de la montée en charge de la composante carbone dans la fiscalité des énergies fossiles (+ 1,8 Md€), la réforme de la contribution au service public de l'électricité pour financer les énergies renouvelables (+ 0,5 Md€), la poursuite de la montée en charge de la réforme des retraites (+ 0,6 Md€) et la hausse des taux des impôts directs locaux (+ 0,8 Md€).

Au total, le taux de prélèvements obligatoires de l'ensemble des **administrations publiques centrales** (État et **organismes divers d'administration centrale**) diminue de 0,1 point, à 14,1 points de PIB. Celui des **administrations publiques locales** augmente de 0,1 point, à 6,2 points de PIB, cette hausse s'expliquant, à parts égales, par la contribution des mesures nouvelles et par l'évolution spontanée. Le dynamisme de cette dernière est principalement porté par les droits de mutation à titre onéreux, dans un contexte de forte augmentation des prix et du nombre de transactions sur le marché immobilier. Enfin, le taux de prélèvements obligatoires des **administrations de sécurité sociale** baisse de 0,1 point en 2016, à 24,0 points de PIB, cette diminution s'expliquant par les mesures nouvelles, en particulier les allègements de cotisations sociales. ■

Définitions

Prélèvements obligatoires : impôts et cotisations sociales effectives reçues par les administrations publiques et les institutions européennes. Cotisations sociales et impôts sont comptabilisés pour leurs montants dus, mais les prélèvements obligatoires sont nets des montants dus non recouvrables : on retranche donc aux impôts dus les « admissions en non-valeur ».

Taux de prélèvements obligatoires : rapport des prélèvements obligatoires au PIB.

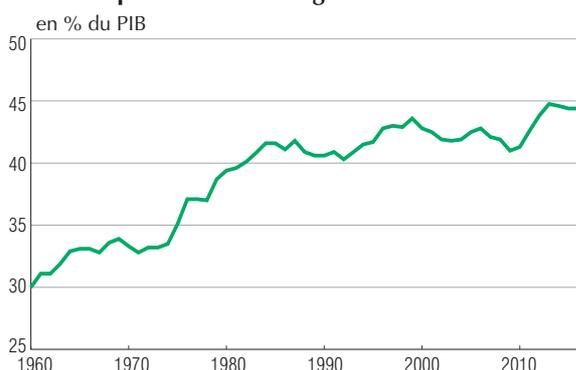
Administrations de sécurité sociale, administrations publiques (APU), administrations publiques centrales, administrations publiques locales, contribution pour le remboursement de la dette sociale (CRDS), contribution sociale généralisée (CSG), impôt, impôts en capital, impôts sur la production et les importations, impôts sur les produits, impôts sur le revenu, organismes divers d'administration centrale (Odac), produit intérieur brut (PIB), taxe sur la valeur ajoutée (TVA) : voir rubrique « Définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Projet de loi de finances pour 2018 – rapport économique, social et financier », ministère de l'Économie et des Finances.
- « L'économie française », *Insee Références*, édition 2017.
- « Les comptes des administrations publiques en 2016 – Le déficit public poursuit lentement sa baisse », *Insee Première* n° 1651, mai 2017.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Poids des prélèvements obligatoires de 1960 à 2016



Note : hors cotisations sociales imputées et crédits d'impôt.
Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

Recettes des administrations publiques en 2016

en milliards d'euros

	2014 (r)	2015 (r)	2016
Ventes et autres recettes de production	86,5	88,3	88,6
Prod. des branches marchandes et ventes résiduelles	59,2	60,0	60,0
Production pour emploi final propre	14,1	14,5	14,5
Paiements partiels des ménages	9,5	9,7	9,7
Autres subventions sur la production	3,7	4,0	4,4
Revenus de la propriété	15,0	15,5	14,9
Intérêts	2,3	2,9	3,1
Revenus de la propriété (hors intérêts)	12,7	12,5	11,9
Impôts et cotisations sociales	1 020,5	1 041,3	1 057,2
Impôts sur la prod. et les importations	337,1	347,5	355,6
Impôts courants sur le revenu et le patrimoine	271,1	274,5	277,6
Impôts en capital	10,4	12,3	12,4
Cotisations sociales	408,8	412,6	418,3
dont cotisations sociales imputées	42,5	42,7	42,9
Impôts et cotisations dus non recouvrables nets	-6,8	-5,6	-6,7
Autres transferts	20,0	20,3	20,4
Transferts courants	18,4	18,3	18,8
Transferts en capital	1,6	1,9	1,6
Total des recettes	1 142,0	1 165,3	1 181,2

Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

Prélèvements obligatoires au profit des administrations publiques et des institutions européennes

	2015 (r)		2016	
	en Md€	en % du PIB	en Md€	en % du PIB
État	295,0	13,4	305,3	13,7
Impôts ¹	287,0	13,1	297,2	13,3
Cotisations sociales	7,9	0,4	8,1	0,4
Odac	16,6	0,8	10,1	0,5
Administrations publiques locales	133,1	6,1	137,7	6,2
Administrations de sécurité sociale	528,2	24,1	535,6	24,0
Impôts	170,0	7,7	172,2	7,7
Cotisations sociales ²	358,2	16,3	363,4	16,3
Institutions de l'Union européenne	2,2	0,1	2,0	0,1
Total	975,0	44,4	990,7	44,4

1. Après transferts de recettes fiscales et nets des crédits d'impôt et des impôts dus non recouvrables.

2. Nettes des cotisations dues non recouvrables.

Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

Principaux impôts par catégorie

en milliards d'euros

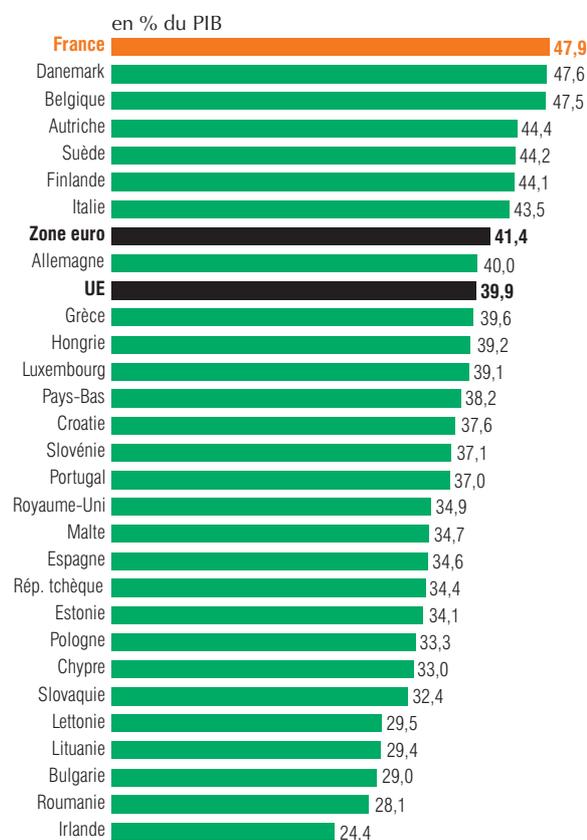
	2015 (r)	2016
Impôts sur le revenu¹	224,0	227,3
dont : contribution sociale généralisée (CSG)	95,8	97,1
impôt sur le revenu	70,4	72,7
impôts sur les sociétés (inclus impôt forfaitaire annuel)	31,1	30,5
contribution au remb. de la dette sociale	6,9	7,0
Taxes du type TVA	151,6	154,2
Impôts sur les produits	95,7	99,9
dont : TICPE ²	26,2	27,9
taxes sur les tabacs	12,1	11,9
Impôts divers sur la production	64,9	65,7
dont : cotisation foncière des entreprises	6,4	6,5
cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	13,0	13,5
taxe foncière	31,6	33,2
Impôts sur les salaires et la main-d'œuvre	34,8	35,3
dont taxes sur les salaires	13,2	13,5
Autres impôts courants	24,7	24,6
dont : impôt de solidarité sur la fortune	5,2	4,8
taxe d'habitation	18,4	18,8
Impôts en capital	12,3	12,4
dont mutation à titre gratuit	12,2	12,2
Impôts de type droits de douanes	2,7	2,6

1. L'impôt sur le revenu et l'impôt sur les sociétés sont présentés nets des crédits d'impôts.

2. Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TIPP avant 2011).

Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

Poids des prélèvements obligatoires au sein de l'UE en 2015



Note : prélèvements obligatoires y c. cotisations sociales imputées.

Champ : administrations publiques ; institutions européennes.

Source : Eurostat (extraction du 15 septembre 2017).

Avertissement

Sauf mention contraire, les données nationales se réfèrent à la France métropolitaine et aux cinq départements d'outre-mer (sauf mention contraire Mayotte est inclus dans les données de la France).

Les données chiffrées sont parfois arrondies (selon les règles mathématiques). Le résultat arrondi d'une combinaison de données chiffrées (qui fait intervenir leurs valeurs réelles) peut se trouver légèrement différent de celui que donnerait la combinaison de leurs valeurs arrondies.

Les comparaisons internationales s'appuient en général sur les données issues d'organismes internationaux (Eurostat, ONU, etc.) qui peuvent diverger des sources produites par les instituts nationaux de statistiques, notamment pour l'Insee, pour les données françaises. En effet, ces organismes effectuent souvent des ajustements de champ ou de méthode, d'ampleur souvent réduite, afin de produire des données comparables d'un pays à l'autre.

Sauf précision contraire, les indicateurs relatifs à l'Union européenne (UE) figurant dans cet ouvrage portent sur l'UE à 28.

Signes conventionnels utilisés

///	Absence de résultat due à la nature des choses
...	Donnée non disponible
e	Donnée estimée
n.s.	Donnée non significative
p	Donnée provisoire
r	Donnée révisée par rapport à l'édition précédente
€	Euro
k	Millier
M	Million
Md	Milliard

Les clés des Tableaux de l'économie française

Numéro du thème
et de la double page

11.4 Prix à la consommation

Les mots en gras et
en couleur sont
définis plus bas ou
dans la rubrique
« Définitions »
en annexes

Une présentation
synthétique sur
chaque double-
page

Des définitions pour
comprendre les concepts
clés de la double page
Toutes les définitions
sont regroupées dans la
rubrique « Définitions »
en annexes

Des publications
téléchargeables
gratuitement pour
approfondir le sujet
Adresses des sites
Internet à retrouver dans
la rubrique « Adresses
utiles » en annexes

Faible, voire négatif au premier semestre 2016, le taux d'inflation mesuré par la variation sur un an de l'indice des prix à la consommation (IPC) augmente progressivement au second semestre pour atteindre + 0,6 % fin 2016. Mesuré à partir de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), il suit le même mouvement en France que dans l'ensemble de la zone euro. *A contrario*, l'indicateur d'inflation sous-jacente, qui exclut les composantes les plus volatiles de l'indice des prix à la consommation (énergie, produits frais et mesures fiscales), ralentit au cours de l'année passant de + 0,9 % en janvier 2016 à + 0,5 % fin 2016.

En moyenne sur l'année, les prix à la consommation augmentent légèrement entre 2015 et 2016 (+ 0,2 %), après une stabilité entre 2014 et 2015. Cette faible accélération reflète des mouvements différents selon les produits. Les prix de l'énergie et, dans une moindre mesure, des produits manufacturés reculent en moyenne moins qu'en 2015. Ceux des produits alimentaires accélèrent un peu. En revanche, le ralentissement des prix des services limite le regain d'inflation.

La baisse en moyenne des prix des produits pétroliers en 2016 cache une remontée progressive des prix au cours de l'année dans le sillage du cours du pétrole (+ 7,5 % sur un an fin 2016). Cette hausse est plus marquée pour les combustibles liquides (+ 14,1 % sur un an fin 2016) que pour les carburants (+ 8,7 % pour le gazole, + 3,6 % pour l'essence, fin 2016), du fait des écarts de

taxation sur ces produits. En revanche, les prix du gaz, qui répercutent avec retard les évolutions du pétrole, se contractent encore (- 2,2 % fin 2016). Les prix de l'électricité poursuivent leur hausse (+ 1,8 %).

En 2016, les prix des produits manufacturés baissent encore (- 0,5 % en moyenne, après - 0,9 % en 2015). Les prix des articles d'habillement et de chaussures se redressent légèrement (+ 0,2 %, après - 0,9 %). Le recul, moins prononcé qu'en 2015, des prix des produits de santé se poursuit. Enfin, les prix des autres produits manufacturés diminuent faiblement (- 0,1 % en moyenne en 2016, après - 0,3 % en 2015).

En 2016, les prix des produits alimentaires (y compris boissons non alcoolisées) augmentent en moyenne de 0,6 %, à peine plus vite qu'en 2015 (+ 0,5 %). Les prix des produits alimentaires hors produits frais rebondissent légèrement (+ 0,1 %, après - 0,2 % l'année précédente), tandis que ceux des produits frais ralentissent.

Les prix des services décélèrent en 2016 (+ 1,0 % en moyenne, après + 1,3 % en 2015), du fait principalement du repli des services de transport (- 1,5 %). Les prix des loyers, indexés sur les évolutions passées de l'inflation, ralentissent en 2016, comme chaque année depuis 2006, à l'exception de 2012. Les hausses des services de santé sont restées contenues. En revanche, les prix des services de communication accélèrent (+ 2,3 % en moyenne, après + 1,8 %). ■

Définitions

Indice des prix à la consommation (IPC) : instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages. C'est une mesure synthétique de l'évolution de prix des produits, à qualité constante. Il est publié chaque mois au *Journal Officiel*. L'indice des prix hors tabac sert à indexer de nombreux contrats privés, des pensions alimentaires, des rentes viagères et aussi à revaloriser le Smic. L'indice retenu pour le Smic est celui des « ménages du 1^{er} quintile de la distribution des niveaux de vie, hors tabac ». Voir la suite de cette définition dans la rubrique « Définitions » en annexes.

Indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), inflation, inflation sous-jacente : voir rubrique « Définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Une inflation modérée depuis le passage à l'euro », *Insee Focus* n° 87, mai 2017.
- « Indice des prix à la consommation – Moyennes annuelles 2016 », *Informations rapides* n° 9, Insee, janvier 2017.
- « 2016 – Les niveaux des prix ont varié quasiment du simple au triple parmi les États membres de l'UE », *communiqué de presse* n° 95, Eurostat, juin 2017.
- Séries chronologiques (www.insee.fr).

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Une orientation vers le site www.insee.fr sur lequel vous trouverez l'ouvrage en ligne ainsi que les données mises à jour au fur et à mesure de leur disponibilité en attendant la prochaine édition papier

Titre de la double-page

Prix à la consommation 11.4

Évolution de l'indice des prix à la consommation par fonction de consommation en 2016

en %

Unité

Fonction de consommation	Pondération ¹			Évolution 16/15			
	2016	Moyenne annuelle	Glissement déc. à déc. ²	2016	Moyenne annuelle	Glissement déc. à déc. ²	
Ensemble (y c. tabac)	10 000	0,2	0,6				
Ensemble (hors tabac)	9 805	0,2	0,6				
Alimentation, boissons non alcoolisées	1 425	0,6	0,7	Transport	1 479	-1,0	1,8
Produits alimentaires	1 301	0,7	0,8	Achats de véhicules	363	-0,1	-0,8
Boissons non alcoolisées	124	-0,6	0,0	Utilisation de véhicules personnels	831	-1,2	3,2
Boissons alcoolisées et tabac	385	0,5	0,3	Services de transport	285	-1,5	0,9
Boissons alcoolisées	190	0,8	0,6	Communications	288	0,7	0,6
Tabac	195	0,1	0,1	Services postaux	16	3,8	3,8
Habillement et chaussures	429	0,2	0,0	Matériel de téléphonie et de télécopie	43	-9,2	-9,7
Habillement	340	0,5	0,1	Services de téléphonie et de télécopie	229	1,9	2,2
Chaussures y c. réparation	89	-1,0	-0,3	Loisirs et culture	897	1,0	-0,2
Logement, chauffage, éclairage	1 399	-0,1	1,1	Équipements audio-visuels, photo et informatiques	148	-2,7	-3,7
Loyers d'habitation	622	0,3	0,3	Autres biens durables (loisirs)	42	10,0	-1,9
Entretien et réparation courante du log.	174	1,1	1,3	Autres articles et équip. de loisirs	244	1,0	-0,3
Outillage pour la maison et le jardin	157	1,0	1,1	Services récréatifs et culturels	305	0,1	0,6
Chauffage, éclairage	446	-1,5	2,2	Presse, livres et papeterie	140	2,3	2,2
Meubles, équip. ménager, entretien maison	537	-0,1	-0,7	Voyages touristiques tout compris	18	10,4	3,5
Meubles, tapis, revêtements de sol	155	0,1	-1,0	Éducation	4	1,3	1,6
Articles de ménage en textile	38	1,0	0,9	Hôtellerie, cafés, restaurants	733	1,7	1,8
Appareils ménagers	89	-1,2	-1,9	Restauration et cafés	570	1,6	1,8
Verrerie, vaisselle, ustensiles de ménage	70	0,6	-0,3	Services d'hébergement	163	2,3	1,8
Outillage pour la maison et le jardin	52	0,3	-0,2	Autres biens et services	1 331	1,0	0,9
Entretien courant de l'habitation	133	-0,5	-0,4	Soins personnels	282	0,0	0,2
Santé	1 093	-1,2	-1,2	Effets personnels (non définis ailleurs)	116	1,5	1,7
Médicaments et produits pharmaceutiques	495	-2,9	-2,4	Protection sociale	482	2,1	0,9
Médecine non hospitalière	598	0,2	-0,2	Assurances	289	1,1	1,3
				Services financiers	38	2,4	2,7
				Autres services	124	0,3	0,3

Champ, source, notes de lecture, précisions sur les données en bas de chaque tableau ou graphique

1. Les pondérations de l'indice sont calculées chaque année à partir de la consommation des ménages au sens de la comptabilité nationale.

2. Évolution de l'indice de décembre 2016 par rapport à l'indice de décembre 2015.

Note : base 100 en 2015.

Champ : France hors Mayotte, ensemble des ménages.

Source : Insee, indice des prix à la consommation.

Quelques hausses et baisses de prix en 2016

glissement annuel de déc. à déc. en %

Hausses	16/15	Baisses	16/15
Combustibles liquides	+ 14,1	Matériel de téléphonie et de télécopie	- 9,7
Légumes frais, hors pommes de terre et autres tubercules	+ 11,7	Appareils d'enregistrement et de reproduction du son et de l'image	- 6,0
Gazole	+ 8,7	Ordinateurs personnels	- 5,4
Poissons frais	+ 6,5	Supports d'enregistrement	- 5,3
Service de téléphonie mobile	+ 6,2	Jeux et passe-temps	- 5,1
Services d'expédition de courrier	+ 5,2	Pneumatiques	- 4,9
Journaux	+ 5,0	Farines et autres céréales	- 4,4
Poissons et fruits de mer	+ 4,5	Appareils de transformation d'aliments	- 3,9
Centres de vacances, camping, auberges de jeunesse	+ 4,2	Produits pharmaceutiques	- 3,0
Transport aérien intérieur de passagers	+ 3,9	Appareils de cuisson	- 2,9

Note : évolution de l'indice de décembre 2016 par rapport à l'indice de décembre 2015.

Champ : France hors Mayotte.

Source : Insee, indice des prix à la consommation.

Des tableaux concernant la France y compris les DOM sauf indication contraire

Évolution de l'indice des prix à la consommation de 1990 à 2016

par rapport à l'année précédente en %



Note : la variation annuelle de l'indice des prix à la consommation est l'évolution de l'indice moyen annuel. L'indice est la moyenne arithmétique des 12 indices mensuels.

Champ : France hors Mayotte.

Source : Insee, indice des prix à la consommation.

Des graphiques d'illustration

Évolution des indices des prix à la consommation harmonisés dans la zone euro et dans l'UE en 2016

glissement annuel de déc. à déc. en %

	16/15	16/15	
Allemagne	1,7	Lettonie	2,1
Autriche	1,6	Lituanie	2,0
Belgique	2,2	Luxembourg	1,6
Chypre	0,1	Malte	1,0
Espagne	1,4	Pays-Bas	0,7
Estonie	2,4	Portugal	0,9
Finlande	1,1	Slovaquie	0,2
France	0,8	Slovénie	0,6
Grèce	0,3	Zone euro	1,1
Irlande	-0,2	UE	1,2
Italie	0,5		

Note : évolution de l'indice de décembre 2016 par rapport à l'indice de décembre 2015.

Source : Eurostat (extraction du 8 juin 2017).

Des données de cadrage européennes ou mondiales